

RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20230403-DELIB230406-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



Table des matières

Introduction	3
1. Section de fonctionnement	4
1.1 Recettes de fonctionnement : 25.68 M€	4
1.1.1 Ressources Fiscales (retraitées) : 20,38 M€	5
1.1.2 Dotations et Participations : 2.5 M€	5
1.1.3 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1,2M€	7
1.1.4 Remboursement de charges de personnel de la commune par d'autres collectivités et remboursements de frais divers : 1.15M€	8
1.1.5 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 227 000€	9
1.1.6 Produits de gestion courante 107 000€	10
1.1.7 Produits Exceptionnels 95 000€	10
1.2 Dépenses de fonctionnement : 22,8 M€	11
1.2.1 Charges de personnel : 14 M€	12
1.2.2 Charges à caractère général : 5,6 M€	12
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.73 M€	14
1.2.4 Charges exceptionnelles : 137 000€	15
1.2.5 Charges financières : 92 000€	15
1.2.6 Atténuation de produits : 237 000€	16
1.3 Ratios d'épargne et endettement	17
2. Section d'investissement	19
2.1 Recettes d'investissement 8,8 M€	19
2.1.1 Emprunts : 6,2M€	19
2.1.2 FCTVA : 946 000€	20
2.1.3 Subventions : 1,06M€	20
2.1.4 Cessions : 276 000€	20
2.1.5 Taxe d'aménagement : 216 000€	20
2.1.6 Amendes de police : 113 000€	21
2.2 Dépenses d'investissement : 12,26 M€	22
2.2.1 Travaux et fonds de concours 9,5M€	22
2.2.2 Acquisitions foncières 641 000€	24
2.2.3 Equipements 957 000€	24
2.2.4 Etudes et logiciels 138 000€	24
2.2.6 Participations, Titres immobilisés et remboursements de Taxe d'aménagement (37 000 euros)	25
Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels	26
Tableaux synthétiques : Comptes administratifs	27
Conclusion	28

Introduction

L'objectif de ce rapport est de rendre compte des opérations budgétaires que l'ordonnateur (le Maire) a exécutées au cours de l'exercice 2022.

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (à la différence du compte de gestion qui est établi lui par le chef du Service de Gestion Comptable) et rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente en outre les résultats comptables de l'exercice.

Enfin, il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce rapport est présenté en 2 temps : tout d'abord la section de fonctionnement, et ensuite la section d'investissement.

Cette année, les paragraphes ne suivent plus l'ordre des chapitres comptables, mais le poids de la thématique concernée dans le budget.

Méthode :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différentes sections seront évoquées selon la même présentation que la maquette du budget prévisionnel

En termes de méthode, il est à noter le positionnement des produits de cessions foncières, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de **275 700€**

Pour plus de lisibilité et de simplicité, seules les opérations réelles sont développées dans ce rapport. Ces dernières donnent lieu à encaissement ou décaissement effectif.

Les opérations d'ordre sont quant à elles des jeux d'écriture comptable entre sections. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Pour information ce document retrace notamment le traitement quotidien : 12000 mandats de dépenses et 2700 titres de recettes. Ce traitement est assuré tout au long de l'année par les 4 agents du service comptabilité.

Afin de faciliter la lecture, les montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Prévisions lors du ROB

Il est à noter certains écarts par rapport aux prévisions budgétaires telle que présentées lors du ROB 2023 en Conseil Municipal. C'est bien sûr dû à la complexité d'estimer un pré-atterrissage de l'année complète en novembre.

En recettes de fonctionnement, on note 250 000€ de plus que dans l'estimation : cela est lié à une estimation prudentielle des recettes au moment de l'établissement du ROB.

En dépenses de fonctionnement, on note 488 000€ en plus. Cela est particulièrement lié à une facturation très élevée des charges de fluides sur décembre/janvier, à une sous-estimation de la dépense de décembre 2022 en termes de masse salariale, et à une sous-estimation de postes de dépenses divers.

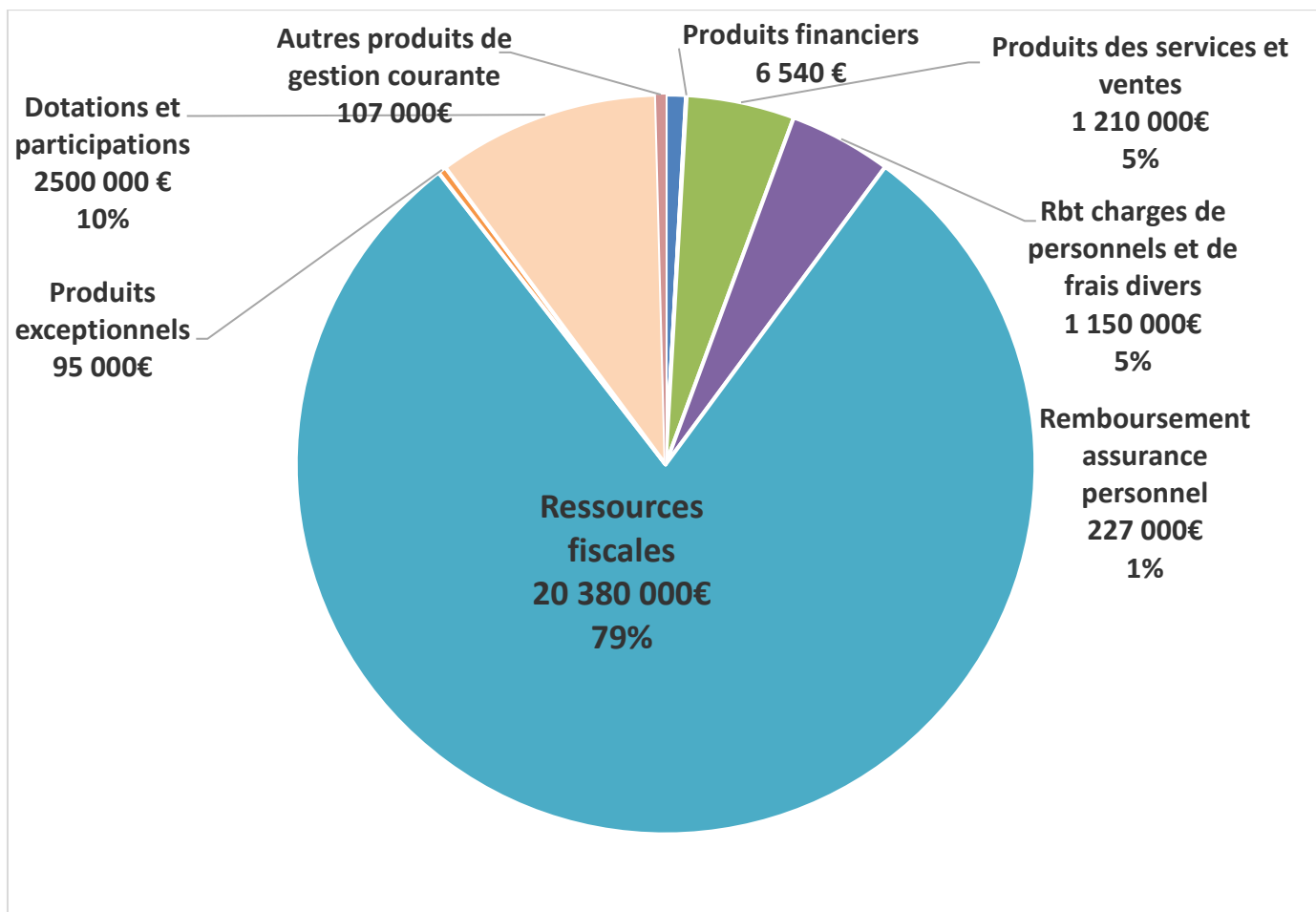
En dépenses d'investissement, on note 1,1M€ de plus qu'annoncé lors du ROB. C'est principalement lié à un fort rythme de facturation sur les gros projets d'investissement en fin d'année.

1. Section de fonctionnement

1.1 Recettes de fonctionnement : 25.68 M€

Les recettes réelles de la collectivité passent de 25,58M€ à 25.68M€ entre 2021 et 2022 soit une quasi stabilité.

La répartition des ressources selon les chapitres du compte administratif se matérialise comme suit :



A titre de comparaison, nous vous proposons d'étudier les ratios 2021 en recettes de fonctionnement (bases de calcul DGFIP) d'autres collectivités de strate similaire (les données 2022 ne sont pas encore disponibles) :

Moyenne générale de la strate « 10 000 à 20 000 habitants » : 1357€/habitant

Moyenne générale de la strate « 20 000 à 50 000 habitants » : 1519€/habitant

Ces deux données vous sont présentées, puisque Riom se situe à l'entre-deux strates.

Riom : 1345€ par habitant.

Beaumont : 776€ par habitant

Chamalières : 1117€ par habitant

Cournon : 1160€ par habitant

Thiers : 1511€ par habitant

La commune de Riom se situe dans la moyenne générale de la strate au niveau national en termes de recettes de fonctionnement par habitant. L'effort fiscal étant toutefois plus élevé à Riom, cela signifie que comparativement, la commune dispose de moins de recettes de fonctionnement sur les autres postes, et particulièrement en matière de dotation globale de fonctionnement.

1.1.1 Ressources Fiscales (retraitées) : 20,38 M€

Entre 2021 et 2022, le poste « ressources fiscales » apparaît en baisse de 47 000€

Ce poste se décompose en 3 grandes masses : la fiscalité communale directe, la fiscalité indirecte et les versements par RLV.

Les ressources fiscales restent la principale ressource de la commune. Pour les analyser en profondeur, il est maintenant nécessaire de regarder les deux chapitres 73 et 74, puisque la suppression de la taxe foncière compensée par l'État a entraîné un changement d'imputation comptable.

1.1.1.1 Fiscalité Communale : 12.97 M€

Ce poste comprend les 3 principales taxes : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et attribution de compensation de la taxe Foncière qui n'est plus perçue par la commune.

On constate une diminution de ces recettes à hauteur de 57 000€ entre 2021 et 2022, et ce malgré la hausse indexée des bases à hauteur de 3,4%. Comme vu précédemment, la reprise de la SAS MSD par la SAS FAREVA a eu un impact à la baisse sensible sur la fiscalité 2022.

Pour mémoire, l'année 2020 avait vu constater une baisse inédite des recettes de fiscalité, liées au départ de l'entreprise SEITA et à l'installation de l'entreprise Bacacier avec une assiette fiscale moindre.

La collectivité a maintenu ses taux d'imposition inchangés en 2022 puis en 2023, conformément à son engagement.

Comme annoncé lors de l'élaboration du BP2023, les recettes de fiscalité de 2023 devraient augmenter d'environ 6.5%, en lien avec l'indexation des bases fiscales sur l'inflation.

1.1.1.2 Reversement de Fiscalité par RLV : 6.2 M€

Ces transferts financiers correspondent à la restitution par RLV de la taxe professionnelle (devenue Contribution Economique Territoriale) pour 4.9 M€. Cette taxe était auparavant communale (jusqu'à la création de l'EPCI Riom Communauté) et depuis perçue par RLV afin d'assurer le financement de ses compétences. Le calcul de cette attribution de compensation est effectué au travers de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées CLECT. Cette restitution se calcule de la façon suivante : taxe professionnelle perçue par RLV pour le territoire de Riom - charges/produits transférés pour assurer les diverses compétences.

Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par 1.26 M€ de dotation de solidarité communautaire. Cette dotation est facultative, instituée et fixée par le Conseil Communautaire.

Ces transferts sont stables depuis 2017. Comme vu lors du Rapport relatif au budget prévisionnel, ces versements vont fortement diminuer sur 2023, dans le cadre du pacte financier et fiscal. En effet, la restitution de taxe professionnelle est portée à 4,2M€ et la DSC est portée à 1,05M€.

1.1.1.3 Fiscalité indirecte : 1.17 M€

Ce poste regroupe :

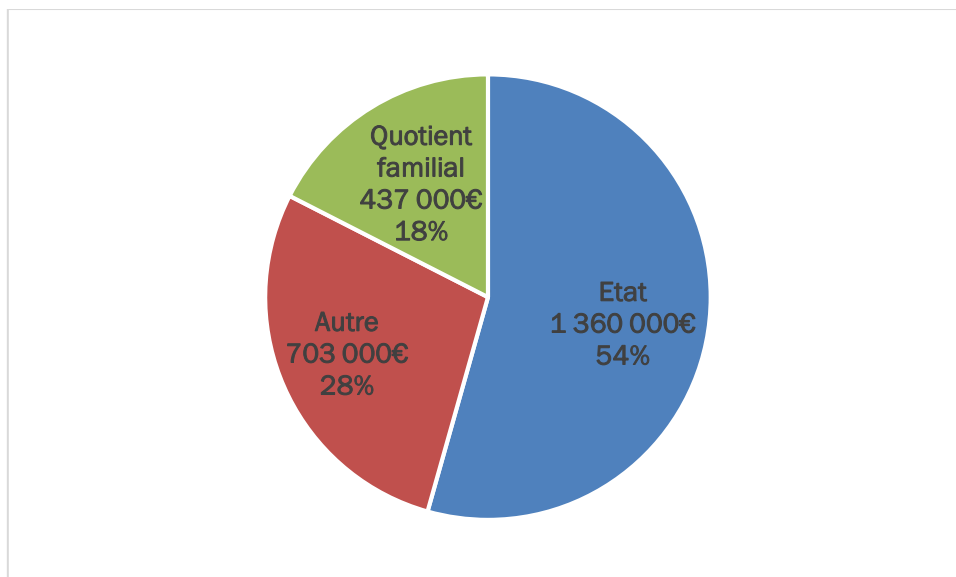
- La taxe sur les pylônes électriques
- La taxe sur la consommation finale d'électricité
- La taxe locale sur la publicité extérieure
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière

Ce poste est en légère hausse entre 2021 et 2022, avec la nouveauté de la taxe sur les dépôts sauvages.

1.1.2 Dotations et Participations : 2.5 M€

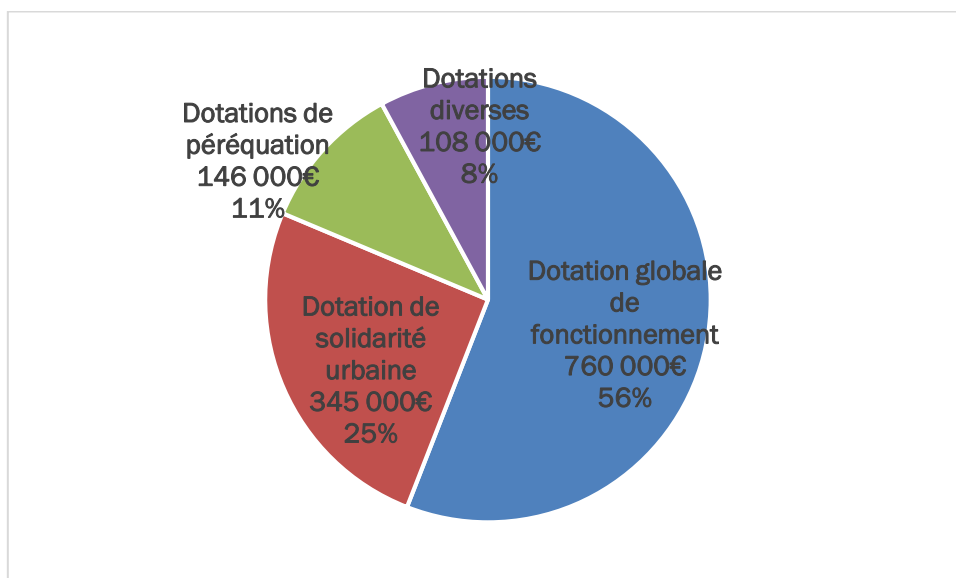
Cette rubrique correspond à une partie du chapitre 74 du CA. Comme vu précédemment, pour un meilleur aperçu de la fiscalité, la ligne « compensation des dégrèvements de taxes foncières » qui apparaissait jusqu'ici sur ce poste, a été basculée dans la rubrique « recettes fiscales ».

La répartition de ce poste se présente de la façon suivante :



1.1.2.1 Dotations et compensations de l'Etat : 1,36M€

Une synthèse de ces dotations est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les dotations de l'Etat s'établissent à 1,36M€ en 2021, avec une baisse de 18 000€ par rapport à 2021.

La dotation de solidarité urbaine est en hausse (+ 17 000€), mais cette hausse ne suffit pas à compenser la baisse inexorable de la dotation globale de fonctionnement (-54 000€) conjuguée à la baisse de la dotation nationale de péréquation (-1 300€)

Les dotations diverses comprennent le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement, et la dotation « passeports et cartes d'identité ». Ce poste est en hausse de 20 000€.

1.1.2.2 Autres organismes : 703 000€

Ce poste de recettes, en hausse de 51 000€, est principalement composé des subventions de la caisse d'allocations familiales.

Ces subventions sont versées pour l'exercice des missions : prestations périscolaires / accueil de loisirs (PSEJ et PSO). Le montant versé en 2022 est lié aux prestations effectivement réalisées sur 2021.

Le poste apparait en augmentation du fait de deux subventions exceptionnelles, versées au titre du « projet Atsem » et du « Projet Erasmus »

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 35 000€.

Les saisons culturelles reconnues « scènes régionales » sont par ailleurs soutenues par la Région à hauteur de 35 000€ par an.

Le Département participe aussi à cet effort en consacrant 7 000€ aux saisons culturelles et 17 000€ pour l'enseignement musical.

Enfin, les redevances des panneaux publicitaires Decaux apparaissent sur ce poste (42 000€ perçus sur 2022, avec les recettes des années 2021 et 2022),

1.1.2.3 Valorisation quotient familial : 437 000€

Ce poste, en hausse de 34 000€, représente l'effort consenti par la collectivité au titre de la politique de quotient familial appliquée à la tarification communale. Il s'agit d'une recette à laquelle la collectivité renonce en prenant en charge une partie du prix des prestations consommées par les usagers des services communaux. Cet effort est matérialisé comptablement au travers d'une recette de fonctionnement et d'une dépense de fonctionnement pour le même montant.

L'augmentation de cette valorisation est liée principalement à un fonctionnement des services enfance sur l'année 2022 sur « un rythme de croisière », en comparaison de l'année 2021 encore marquée par la crise sanitaire.

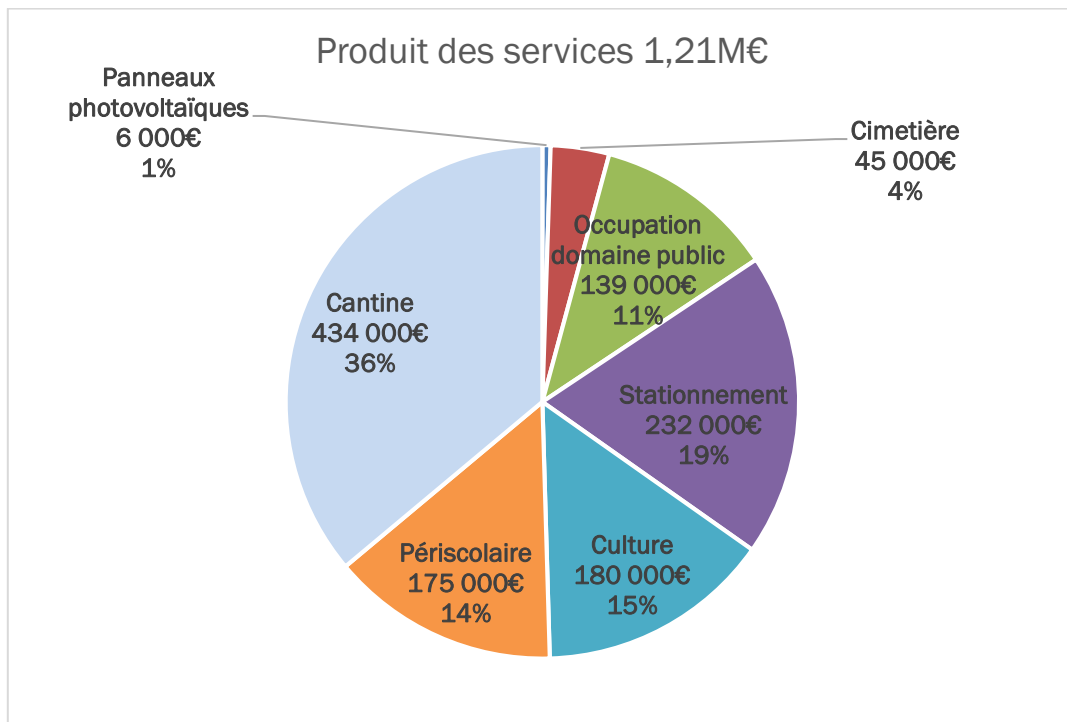
L'inscription de ce montant au budget 2022 avait été effectuée lors du vote de la décision modificative n°4 en décembre 2022.

1.1.3 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1,2M€

Cette rubrique correspond à une partie du chapitre 70 du CA.

Ce poste regroupe les produits des services et d'utilisation du domaine, c'est-à-dire ce qui est effectivement facturé aux usagers. Il s'agit des repas au restaurant scolaire, du périscolaire (heures de service périscolaire) et accueil de loisir extra-scolaire, des services culturels (entrées aux spectacles, cours de paléographie, cours aux écoles d'art et de musique), du stationnement (horodateurs), de l'occupation du domaine public (marchés, halle, terrasses et étals, échafaudages) et des concessions au cimetière.

En 2022, ce poste remonte au-dessus de la barre du million d'euros, avec une hausse de 237 000€ par rapport à l'année 2021.



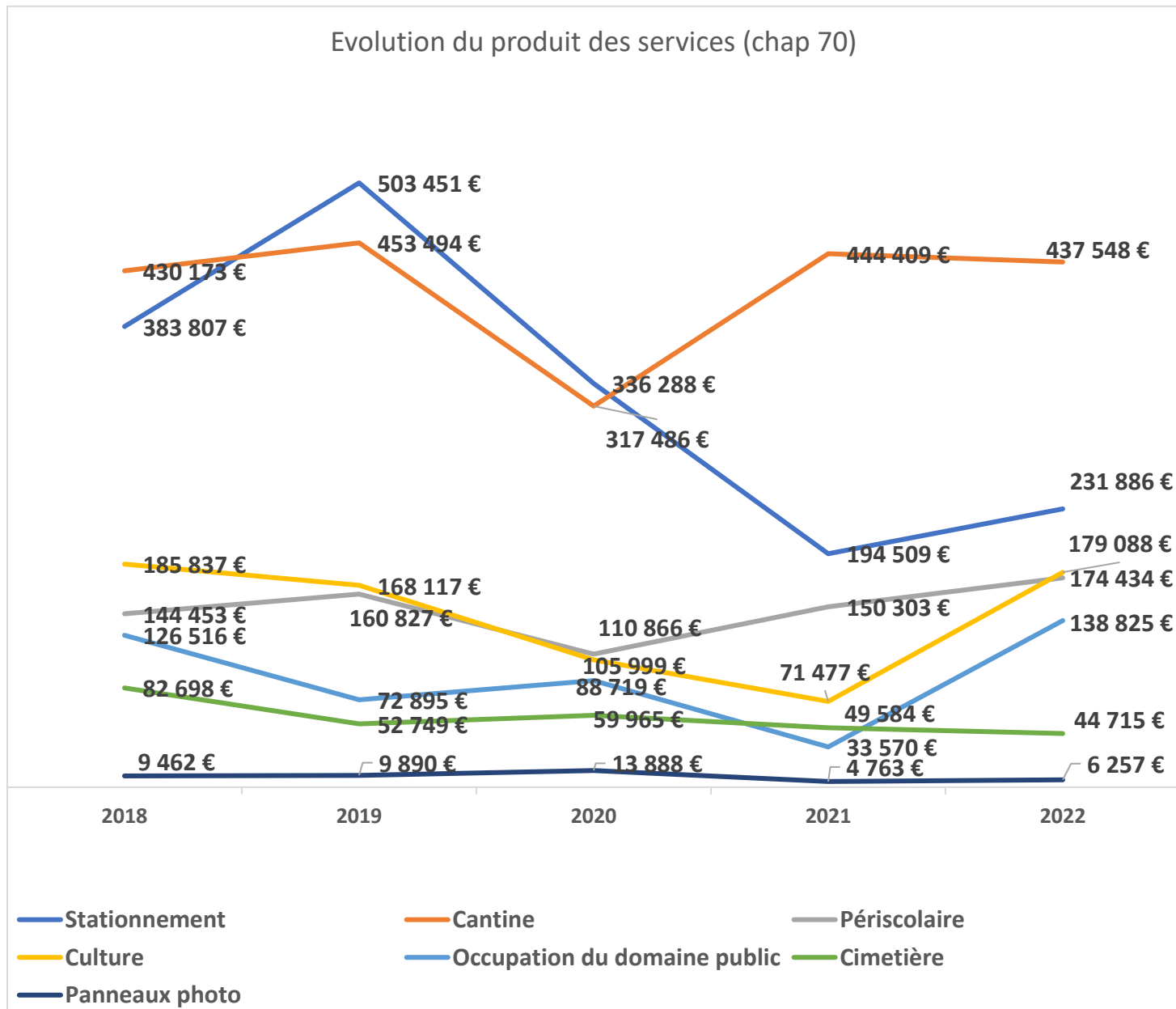
Les prestations en direction de l'enfance et la jeunesse sont globalement en légère hausse (+14 000€). Cette catégorie de recette reste dans la moyenne des années immédiatement antérieures à la crise sanitaire.

Côté écoles d'art et saisons culturelles, après deux années 2020 et 2021 perturbées par les crises sanitaires, le niveau de recettes, à hauteur de 180 000€, retrouve son niveau de 2018.

Les recettes de stationnement sont en légère hausse de 37 000€ par rapport à 2021, avec un de taux de réalisation de 50% par rapport au BP.

Avec 139 000€ de recettes, les redevances d'occupation du domaine public (commerces sédentaires, marché et Halle) ont retrouvé un rythme classique. L'année 2021 avait été très particulière du fait de nombreuses gratuités mises en place dans le cadre des confinements successifs.

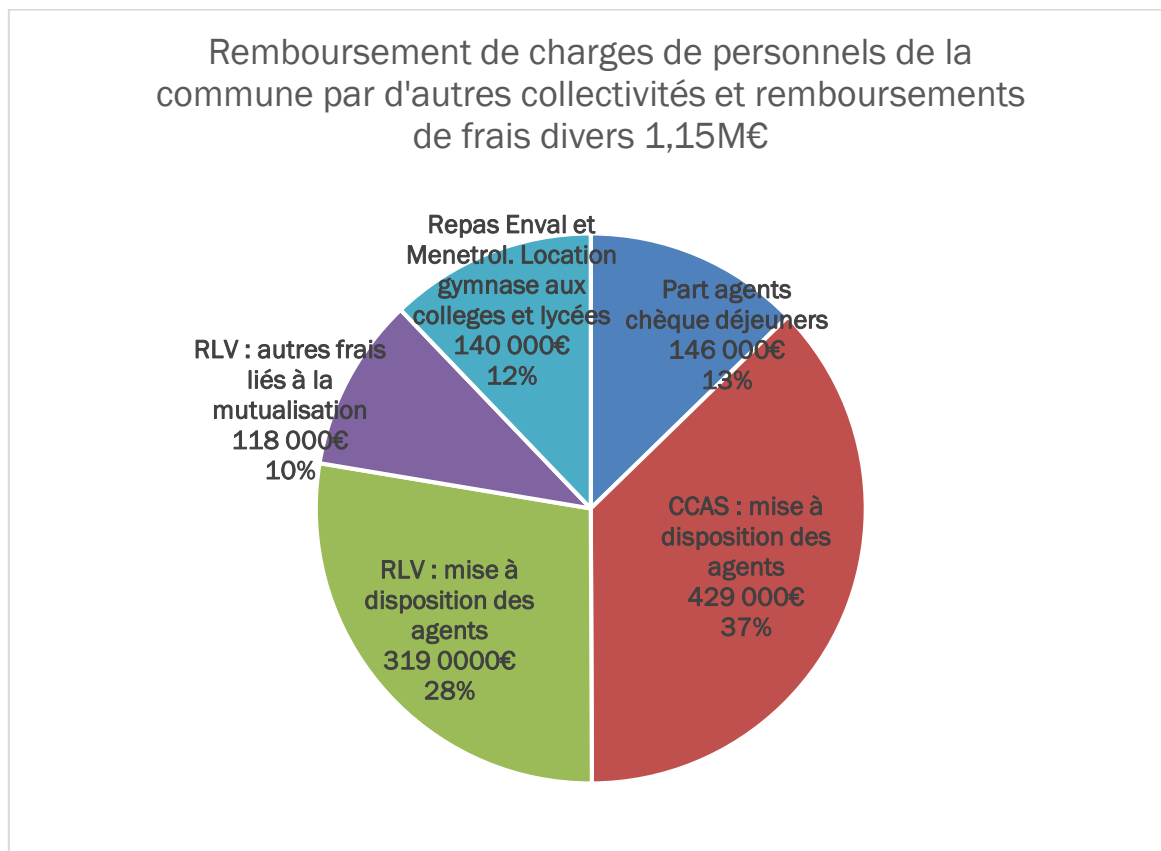
Vous trouverez ci-dessous l'analyse de l'évolution du produit des services au cours des 5 dernières années.



1.1.4 Remboursement de charges de personnel de la commune par d'autres collectivités et remboursements de frais divers : 1.15M€

Continuons dans le détail de l'autre partie du chapitre 70, avec le remboursement de frais divers et de charges de

(Il est à noter que ce chapitre se distingue comptablement du chapitre 013 « remboursement assurance personnel » lié principalement aux remboursements d'assurances).



Remboursement de charges de personnel

Cette rubrique regroupe :

- La part des chèques déjeuners financée par les agents pour 146 000€
- La mise à disposition du personnel communal pour le CCAS à hauteur de 429 000€ soit + 24 000€. Le CCAS ne dispose pas de personnel propre, tel que prévu par la convention de 2016.
- La mise à disposition d'une partie du service des sports et du service des ressources humaines auprès de RLV ainsi que les frais afférents : achats de fournitures, utilisation matériel informatique...En diminution de 30 000€ en raison de mouvements de personnels et donc des vacances de postes.

Remboursement de frais divers 140 000€ (en baisse de 10 000€).

Cette rubrique regroupe :

- La facturation des repas préparés par la cuisine centrale de Riom à la commune de Ménérol pour 57 000€, soit -20 000€ en baisse du fait de la baisse du volume de repas commandés
- La location des gymnases aux collèges et lycées (60 000€) revient au niveau de 2020
- Le service de production florale est terminé.
- La fourrière pour 11 000€ soit -6000€ par rapport à 2021

1.1.5 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 227 000€

Cette rubrique correspond au chapitre 013 du Compte Administratif (CA).

Ce chapitre connaît une baisse de 76 000€ entre 2021 et 2022.

Il comprend :

Le remboursement par la CPAM pour les absences des agents non titulaires et agents titulaires travaillant moins de 20 jours par an : 20 000 (+6 000€, du fait d'une sinistralité plus forte).

Accusé de réception en préfecture
063-2023-000000000-2023-06-06
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Le remboursement par les assurances souscrites par la collectivité (Sofaxis) pour les absences des agents titulaires : 108K€ (en forte baisse de 128K€ par rapport à 2021 du fait d'une sinistralité bien moindre en 2022 : taux d'absentéisme de 9,06% en 2021 vs 6,59% en 2022.)

1.1.6 Produits de gestion courante 107 000€

Cette rubrique correspond au chapitre 75 du CA

Cette rubrique est en baisse de 28 000€

Elle regroupe :

- ✓ des loyers à hauteur de 98 000€, en baisse de 28 000€ par rapport à 2021 Cette diminution provient des conventions d'occupation pour les locaux suivants : logement de la maison des associations, multi-accueil avec RLV, CENA ;
- ✓ le reversement de charges locatives par l'EPF SMAF de 7800€.

1.1.7 Produits Exceptionnels 95 000€

Cette rubrique correspond au chapitre 77 du CA.

Ce poste regroupe principalement 30 000€ de remboursement de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (suite au travail d'un cabinet sur ce sujet), le remboursement de 28 000€ de trop-payé sur un contrat EDF et 17 000€ de valorisation « certificats d'économies d'énergie » pour les travaux sur l'école Pierre Brossolette. Le restant se compose principalement de petits remboursements de sinistres ou de pénalités sur factures pour des entreprises n'ayant pas effectué leurs missions conformément à leur cahier des charges.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 22,8 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent à 22,8€ contre 21,3 M€ en 2021, soit une hausse de 7,36%.

A titre de comparaison, nous vous proposons d'étudier les ratios 2021 (bases de calcul DGFIP) d'autres collectivités de strate similaire (les données 2022 ne sont pas encore disponibles) :

Moyenne générale de la strate « 10 000 à 20 000 habitants » : 1213€/habitant

Moyenne générale de la strate « 20 000 à 50 000 habitants » : 1378€/habitant

Ces deux données vous sont présentées, puisque Riom se situe à l'entre-deux strates.

Riom : 1174€ par habitant.

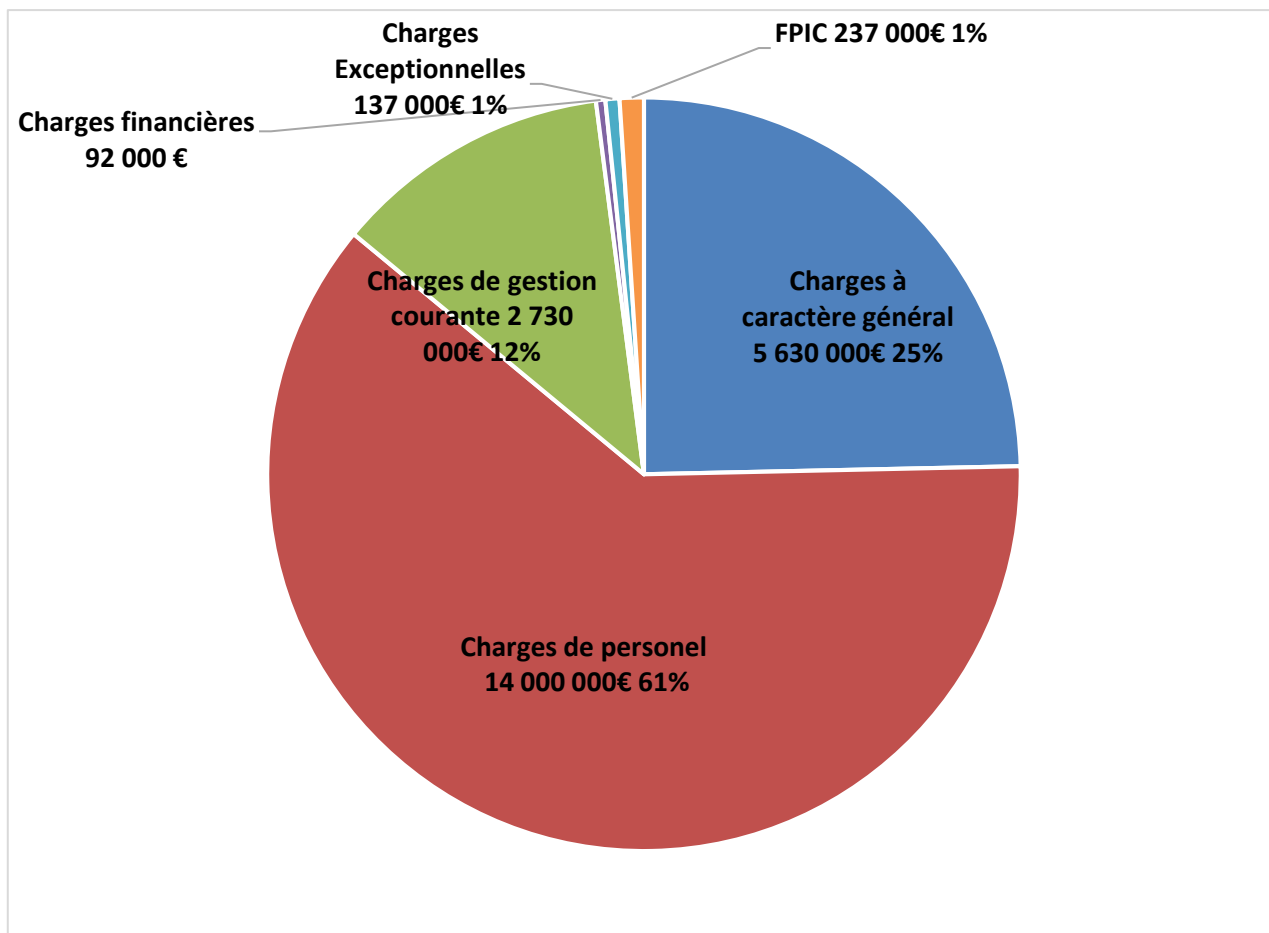
Beaumont : 752€ par habitant

Chamalières : 1037€ par habitant

Cournon : 1111€ par habitant

Thiers : 1324€ par habitant

Il est intéressant de noter que les dépenses de fonctionnement sont comparativement moins élevées à Riom que la moyenne des communes de même strate. (hors Puy-de-Dôme)



Rentrons maintenant dans le détail des dépenses de fonctionnement, avec une analyse chapitre par chapitre.

1.2.1 Charges de personnel : 14 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du CA.

Les dépenses de personnel constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement avec 14M€, en lien avec le niveau de services apporté par la commune à ses citoyens, et particulièrement les régies : 2 écoles d'enseignements artistiques, archives municipales, régies techniques et d'entretien des bâtiments, accueil péri et extra-scolaire, une cuisine centrale, deux saisons culturelles...

Ce poste connaît une hausse de 6,6% (+870 000€) entre 2021 et 2022. Les effectifs restant, ces hausses sont liées à plusieurs facteurs.

L'année 2022 a en tout d'abord été marquée par des hausses sur les traitements indiciaries (+370 000€) du fait de :

- l'augmentation du SMIC par 3 fois dans l'année,
- les avancements et la revalorisation de la grille indiciaire pour les catégories C qui constituent la majeure partie des effectifs de la collectivité ;
- l'augmentation du point d'indice de + 3,5% au 1^{er} juillet 2022 pour une dépense de 200 000€ supplémentaires sur la seule demi-année (soit +400 000€ sur année pleine). A noter que l'augmentation du point a fait également évoluer d'autres primes liées à la valeur du point d'indice.
- la réorganisation du service de la Police Municipale (+80 000€)

Le nouveau protocole RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), mis en place par délibération du 27 juin 2022, revalorise le régime indemnitaire des agents de la collectivité de 45 000€.

D'autre part, les primes de précarité et de garantie individuelle du pouvoir d'achat ont été versées (+30 000€ et +15 000€), et les charges patronales / salariales ont augmenté (+270 000€).

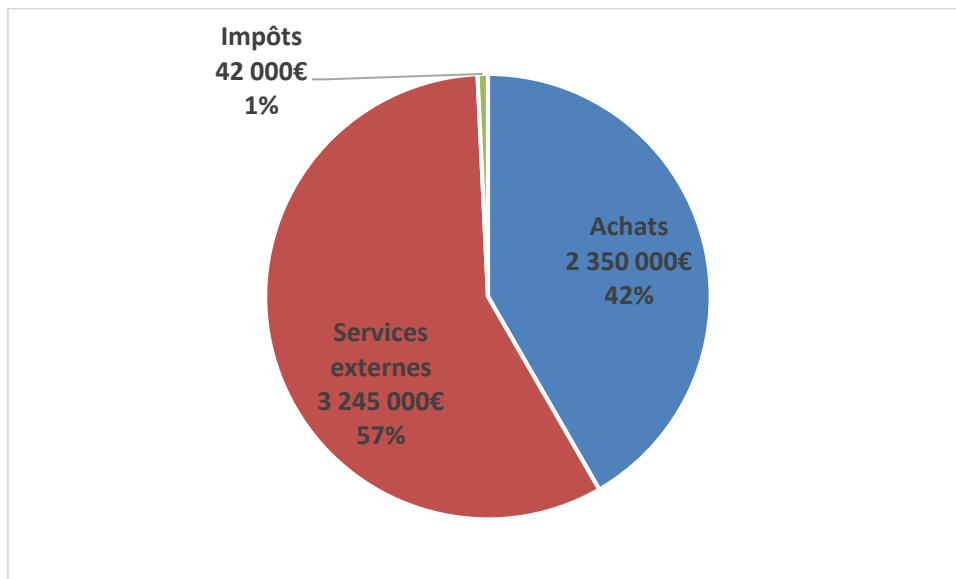
Enfin, des heures supplémentaires ont été financées à hauteur de 27 000€. C'est notamment lié à la reprise du rythme des festivités, comme la Fête de la ville qui n'avait pas eu lieu sur 2021.

1.2.2 Charges à caractère général : 5,6 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 011 du CA.

Ce poste constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité et de ses différents services.

Il se monte à 5.6M€ en 2022 et les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants : **services externes (3,24M€) et achats (2,35M€).**

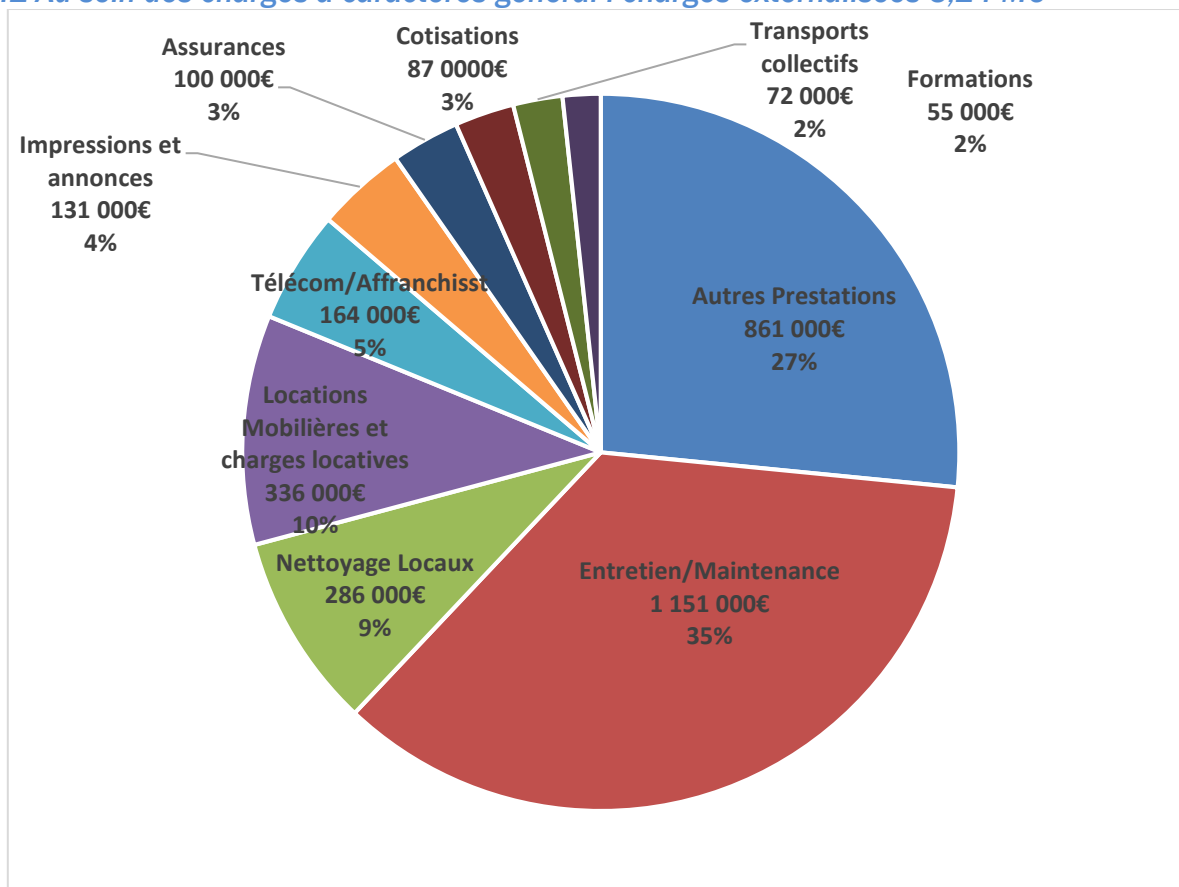


Accusé de réception en préfecture
063-2180009-218009-DEL1204066
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Le chapitre Q11 dans sa globalité est en augmentation de 584 000€, soit +11,56% par rapport à 2021.

Cette hausse se répartit à la fois sur les postes achats et services externes.

1.2.1.1 Au sein des charges à caractères général : charges externalisées 3,24 M€



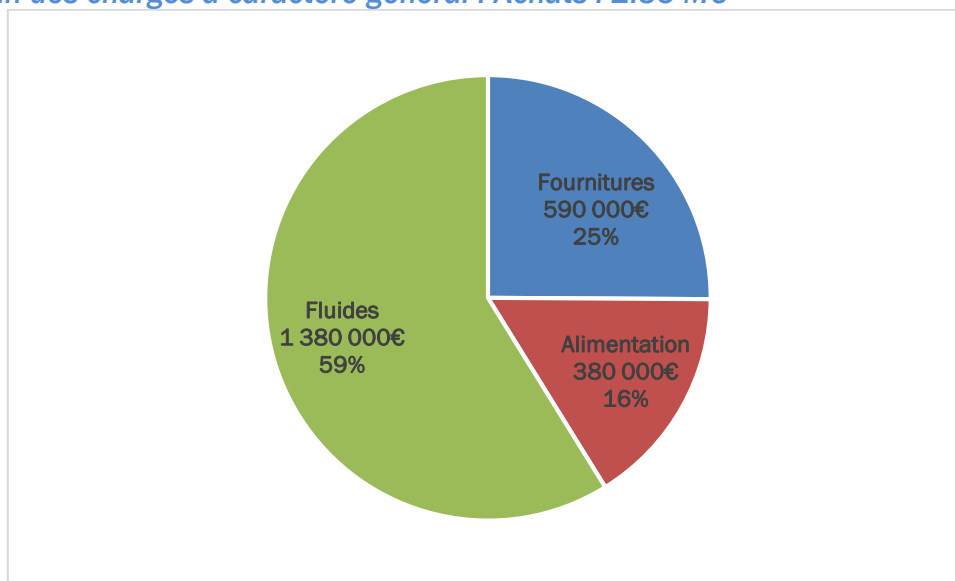
Ce poste connaît une hausse de 387 000€ par rapport au réalisé 2021, suite notamment à :

- Poste Entretien Maintenance : + 46 000€ dans le cadre de la poursuite d'une politique de gestion des patrimoines divers afin d'éviter la « dette grise » liée à des biens insuffisamment entretenus. Cela concerne ici : l'augmentation des actions de maintenance sur les eaux usées et sur les poteaux incendies ainsi que la mise en œuvre du marché de diagnostic et de maintenance des toitures. Les marchés de maintenance représentent un coût de 1,15M€ pour l'année 2022, décomposé ainsi pour les principaux contrats. Les prix des contrats sont tous en diminution, sauf pour l'éclairage public.
 - ⇒ Maintenance des bâtiments publics : 83 000€
 - ⇒ Maintenance des fontaines : 35 500€
 - ⇒ Maintenance des poteaux incendie : 17 000€
 - ⇒ Maintenance des chaufferies : 122 000€
 - ⇒ Maintenance des toitures : 35 000€
 - ⇒ Maintenance des réseaux : 313 000€, avec une hausse de 91 000€ sur le contrat d'entretien de l'éclairage public
- Nettoyage des locaux : +14 000€
- Locations mobilières : +94 000€, principalement lié à la location des Algécos dans le cadre de la rénovation des toitures du groupe scolaire Brossolette
- Le poste Autres prestations augmente de 200 000€, en raison notamment de la réalisation d'études en section de fonctionnement : premières phases de l'accompagnement à la création du crématorium pour 12 000€, audit attractivité marché et halle pour 6 900€, études pour le ravalement des façades sur la rue de l'Hôtel de Ville et sur la place des Martyrs pour 73 000€, accompagnement sur la démarche QVT du service prévention pour 9500€.

Du côté des événements, on constate la reprise d'un rythme de croisière sur la saison culturelle et sur la Fête de la Ville.

- Les honoraires, frais d'actes et de contentieux diminuent de 25 000€.
- Enfin, les télécom / affranchissement sont en hausse de 19 000€

1.2.1.2 Au sein des charges à caractère général : Achats : 2.35 M€



Ce poste connaît une hausse de 210 000€ qui se décompose de la façon suivante :

- Une hausse de 54 000€ sur les achats de fournitures, liée principalement à une augmentation de 35% du prix du papier.
- Le poste alimentation est en baisse de 23 000€
- Le poste fluides est en forte hausse (+ 180 000€) en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, dont l'impact avait été maîtrisé grâce aux contrats en cours (et échus en fin d'année).

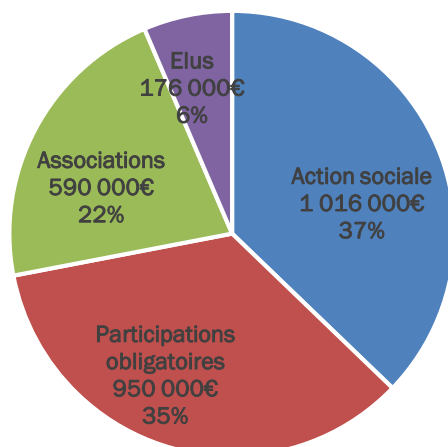
1.2.1.3 Impôts 42 000€

Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable. La commune est en effet redevable de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics administratifs ou localisés hors du territoire de Riom. Il s'agit principalement de la Halle, de la supérette Couriat, et du centre aéré de Loubeyrat.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.73 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 65 du CA.

Ce poste est en hausse de 90 000€ et se décompose comme suit :



1.2.3.1 Action Sociale : 1 016 000€

Ce poste est en hausse de 60 000€.

Ce poste de dépense recouvre :

- La subvention d'équilibre de 150 403 € allouée au CCAS pour l'année 2022. Elle est stable par rapport à 2021.
- La valorisation des salaires du CCAS a augmenté de 25 500€ par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par les mouvements de personnels
- Une hausse de 34 000 € de la valorisation du quotient familial des usagers des services périscolaires, avec la hausse de fréquentation de l'accueil de loisir.

Pour rappel, cette charge est neutralisée en recette de fonctionnement comme évoqué au paragraphe 1.1.4.3.

1.2.3.2 Participations obligatoires : 950 000€

Ce poste regroupe la contribution au SDIS pour 658 000€ et la participation OGEC pour 280 000€.

Le versement de la participation OGEC augmente entre 2021 et 2022, pour revenir au niveau de 2019 sous l'effet de deux facteurs. La subvention 2021 était effectivement plus basse car basée sur les coûts réels de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire en ce qui concernait les fluides d'une part, et le temps de travail des ATSEM et des intervenants extérieurs d'autre part.

1.2.3.3 Associations 590 000€

Ce poste valorise le soutien financier direct de la commune aux associations, il est fixe par rapport à 2021.

Afin de mesurer l'importance de l'effort de la collectivité en direction des associations, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien et qui ne sont à ce jour pas valorisées d'un point de vue financier : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et prestations diverses.

1.2.4 Charges exceptionnelles : 137 000€

Ce chapitre, peu significatif sur certaines années, est très fluctuant par nature.

Pour 2022, il concentre principalement les écritures liées à la mise en débet de deux anciens trésoriers, comme vu lors de la décisions modificative n° 3 au BP2022, en octobre 2022.

1.2.5 Charges financières : 92 000€

Il s'agit des intérêts de la dette. Le capital apparait quant à lui en section d'investissement.

Les intérêts de la dette contractée par la commune sont hausse de 24 000€ en 2022 compte tenu du fait que 4 nouveaux emprunts ont été souscrits sur 2022 pour un total de 6,2M€. L'emprunt a été levé de la façon suivante :

- Au printemps 2022, avec un emprunt de 4M€ sur 20 ans au taux fixe de 1,76% auprès de la Banque des Territoires.
- Dans l'été 2022, avec un emprunt de 2,15M€ sur 20 ans au taux variable de Livret A + 0,15% auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

1.2.6 Atténuation de produits : 237 000€

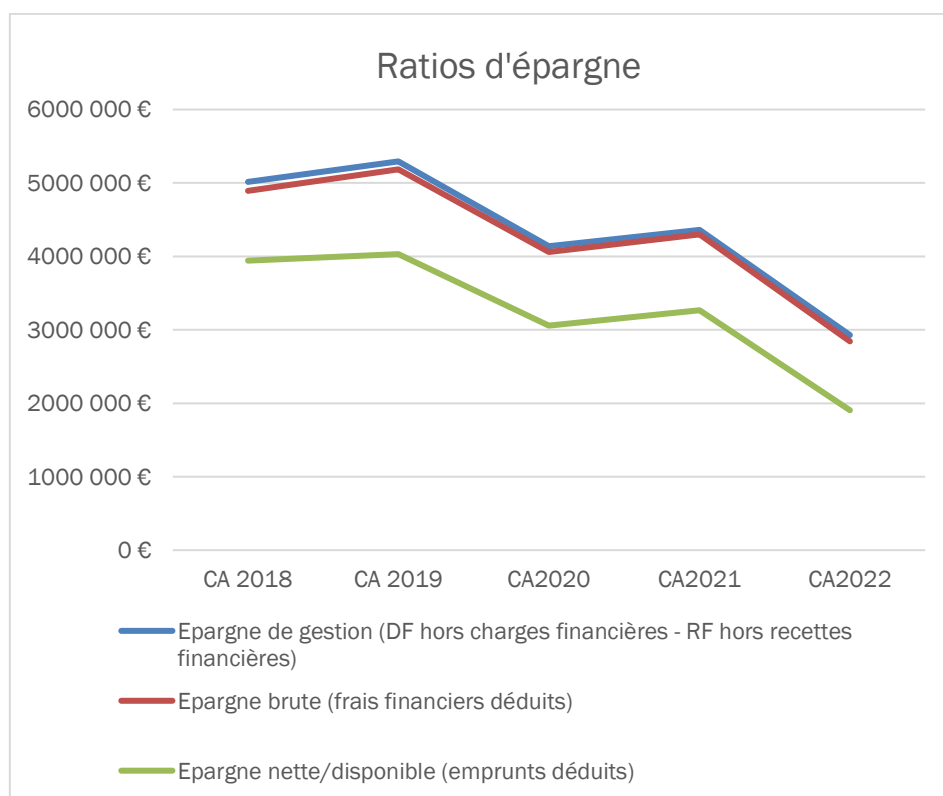
Il s'agit principalement du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) à hauteur de 226 000€ (en diminution de 19 000€) et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants à hauteur de 11 000€.

Ce poste est en baisse de, toujours dans le cadre d'une diminution progressive de la participation de la commune au titre du FPIC. Le FPIC est un mécanisme de solidarité horizontale entre les communes du territoire national. La charge de ce fonds de péréquation est en effet répartie entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

1.3 Ratios d'épargne et endettement

Ces ratios avaient été présentés une première fois lors du Rapport d'orientation budgétaire 2023, mais sur la base des prévisions de compte administratif 2022. Les chiffres définitifs ont donc évolué.

	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA2021	CA2022	Evol 21/22
Epargne de gestion (DF hors charges financières - RF hors recettes financières)	5 016 980 €	5 293 858 €	4 138 342 €	4 363 051 €	2 928 759 €	-32,87%
Epargne brute (frais financiers déduits)	4 893 515 €	5 185 605 €	4 058 982 €	4 301 701 €	2 843 300 €	-33,90%
Epargne nette/disponible (emprunts déduits)	3 941 382 €	4 031 240 €	3 055 859 €	3 268 137 €	1 905 190 €	-41,70%
Capital restant dû au 31/12	6 853 276 €	6 199 214 €	5 696 090 €	4 662 526 €	9 939 319 €	113,17%
Capacité de désendettement	1,40	1,20	1,40	1,08	3,50	



Epargne de Gestion

L'épargne de gestion est la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle l'autofinancement. La bonne gestion au niveau du fonctionnement permet de garantir des marges de manœuvre. Pour une meilleure lecture d'une année sur l'autre, les dépenses et recettes exceptionnelles ne sont pas prises en compte.

En 2022, l'épargne de gestion chute de 33% par rapport à 2021 (- 1 434 000€). C'est la conséquence d'un demi effet ciseau : hausse des dépenses, stabilité des recettes.

Epargne brute

Avant de financer l'investissement, l'épargne de gestion doit commencer par couvrir les frais financiers.

En retranchant les frais financiers (= les intérêts de la dette), on obtient l'épargne brute.

Epargne nette disponible

La dernière étape avant de pouvoir « disposer » de cette épargne est de rembourser le capital des emprunts.

Une fois le capital annuel déduit, la collectivité dispose de l'épargne nette disponible pour financer ses investissements, en complément des subventions d'investissement et des éventuels nouveaux emprunts. L'épargne nette diminue plus fortement que l'épargne de gestion et l'épargne brute, évolution liée au nouveau cycle d'emprunt sur 2022.

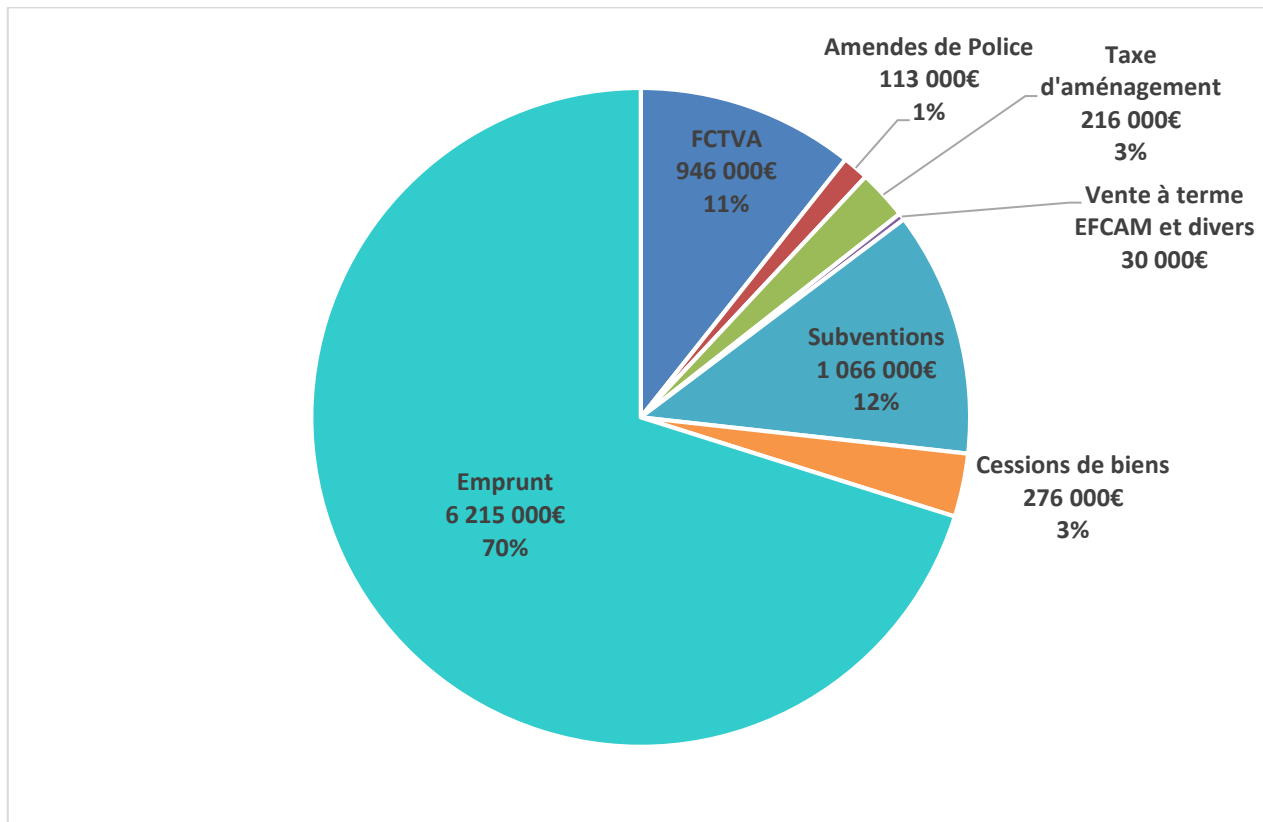
Suite à la souscription de la totalité de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget prévisionnel 2022, le capital restant dû (l'encours de la dette) a fortement augmenté, pour atteindre près de 10M€ au 31 décembre 2022.

C'est donc en toute logique que la capacité de désendettement s'accroît, portée ainsi à 3,5 années.

La collectivité entre dans un nouveau cycle d'endettement. En effet, le fonds de roulement ayant été purgé, il est nécessaire d'emprunter pour financer les investissements. C'est toutefois la suite logique du cycle financier d'une collectivité, avec plusieurs années de déstockage de la dette, suivies d'une nouvelle phase d'emprunts.

2. Section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement 8,8 M€



Les recettes d'investissement se montent à 8,8 M€ en 2022. La comparaison par rapport à l'année 2021 n'est pas nécessairement pertinente puisque nous n'avons pas eu recours à l'emprunt en 2021. Toutefois, hors emprunt, les recettes d'investissement augmentent de 230 000€. C'est principalement lié à une excellente année en ce qui concerne les subventions et un fort versement de FCTVA par l'Etat.

2.1.1 Emprunts : 6,2M€

La totalité de l'emprunt d'équilibre inscrite au BP 2022 a été souscrite. La levée s'est faite en 2 fois :

- Au printemps 2022, avec un emprunt de 4M€, auprès de la Banque des Territoires, sur 20 ans au taux fixe de 1,76%.
- Dans l'été 2022, avec un emprunt de 2,15M€, auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, sur 20 ans, au taux variable de Livret A + 0,15%.

Ces taux avantageux ont pu être obtenus sur les crédits de la Banque Européenne d'investissement, en mettant en avant le caractère vertueux des investissements de la Commune : économies d'énergie avec la rénovation de l'école Jean Rostand et des toitures de l'école Pierre Brossolette, préservation de la ceinture verte et développement des modes doux en entrée de ville...

Les emprunts ne répondent pas aux critères des marchés publics. Un cahier des charges a donc été préparé et les négociations ont été passées en direct avec les établissements bancaires.

A noter que le fonds de roulement a fortement été mobilisé au cours des dernières années afin de financer l'investissement sans trop recourir à l'emprunt. Cela a eu pour conséquence de diminuer le stock de dette et de faire apparaître une capacité de désendettement avantageuse. Le service comptabilité travaille désormais de façon assez inédite « à flux tendu », avec en soutien l'accès à des lignes de crédit auprès d'établissements bancaires.

C'est ainsi qu'en juin 2022, une ligne de trésorerie d'un montant de 1M€ a été débloquée pendant un mois auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

2.1.2 FCTVA : 946 000€

Le FCTVA 2021 connaît une hausse de 196 000€ soit +26%, mécaniquement engendrée par le volume de notre investissement de l'année 2021, en hausse par rapport à l'année 2020. En effet, le FCTVA est basé sur les dépenses d'investissement éligibles en année n-1.

2.1.3 Subventions : 1,06M€

Le versement des subventions se fait en fonction de l'avancement des projets avec un solde en fin d'opération.

2022 s'affiche cependant comme une bonne année en matière de recettes de subventions.

Voici les principales subventions perçues :

Subvention Etat entrée sud	506 000€
Subvention Conseil Départemental Jean Rostand	172 000€
Subvention Etat toitures Pierre Brossolette	94 000€
Subvention conseil départemental Tour de l'Horloge	83 000€
Subvention Conseil Régional Tour de l'Horloge	56 000€
Subvention Etat Terrains de Tennis	46 000€

2.1.4 Cessions : 276 000€

Comme vu en introduction, les cessions immobilières sont imputées en section de fonctionnement. Toutefois, pour une meilleure lisibilité, elles sont retraitées et analysées en investissement.

Les cessions se sont principalement concentrées sur :

- Une maison sur le Boulevard Desaix (ancien logement de fonction du collège Michel de l'Hospital) pour 115 000€,
- Une maison située 12 rue Delille pour 43 000€,
- Un terrain situé au Reliérat en vue de la construction d'une Maison Médicale pour 38 000€,
- Les parcelles CD66-67 (ilot Daurat « 1 ») pour 25 000€.

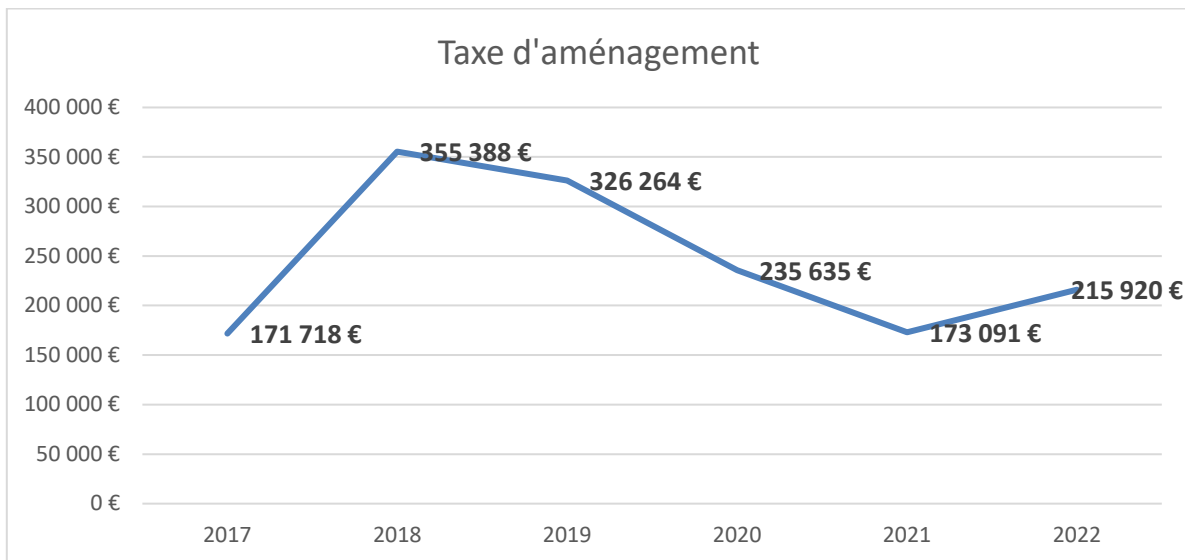
L'ensemble de ces cessions a fait l'objet de délibérations préalables du Conseil municipal.

Ce poste de recettes est par définition volatile et non pérenne.

2.1.5 Taxe d'aménagement : 216 000€

La taxe d'aménagement connaît une hausse de 43 000€ soit +25 000% liée au rythme des programmes de construction en cours sur la commune. La recette revient ainsi presque à son niveau de 2020. C'est par nature une recette fluctuante.

Pour votre bonne information, voici une évolution de la taxe d'aménagement au cours des dernières années.



2.1.6 Amendes de police : 113 000€

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

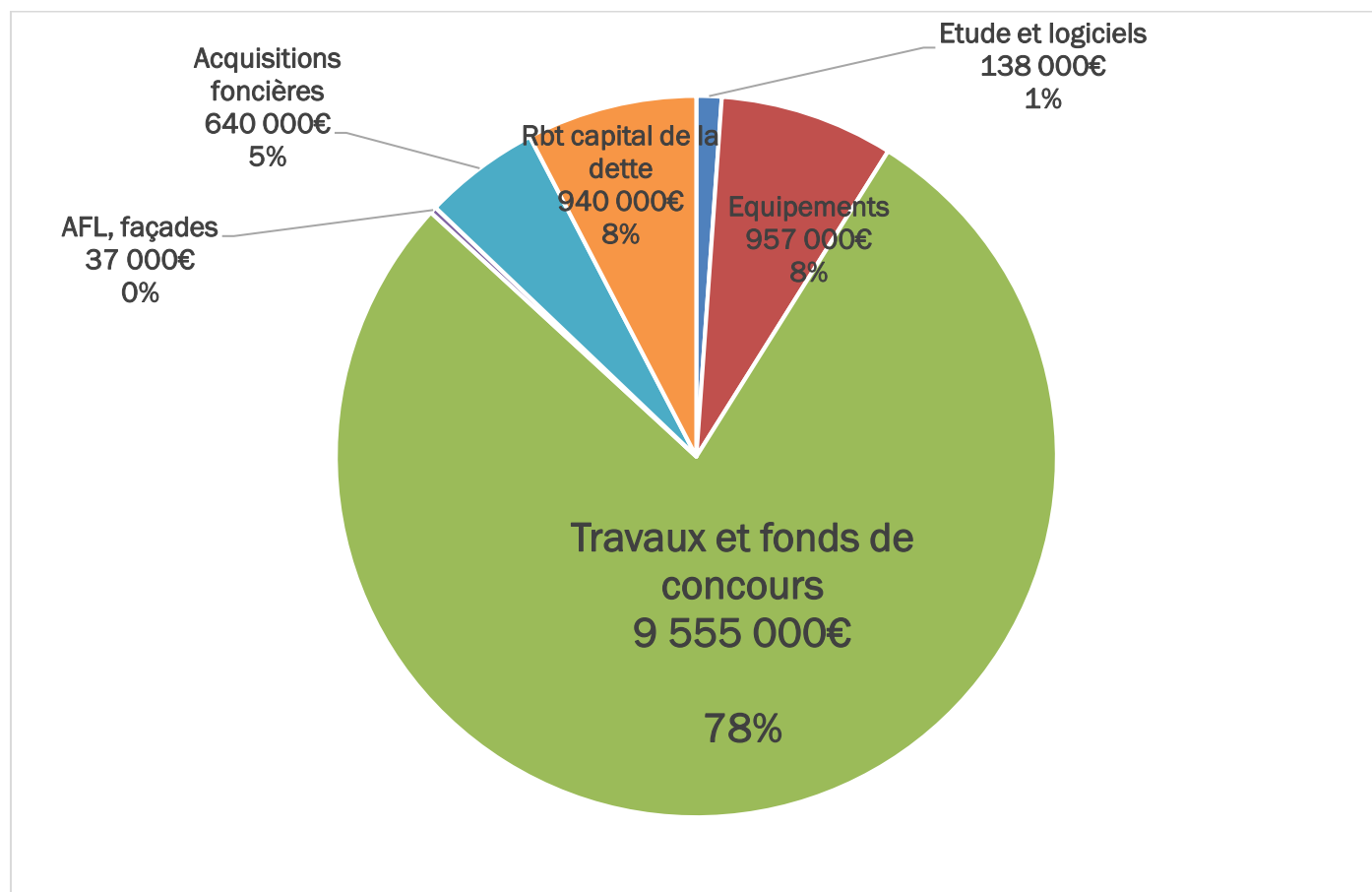
La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Ce poste est en augmentation de 40 000€ entre 2021 et 2022 soit +55%. Cette évolution est liée au rythme de verbalisation par la police nationale sur le territoire de la collectivité.

2.2 Dépenses d'investissement : 12,26 M€

Pour l'année 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 12,26M€. A noter que 1,38M€ d'investissements sont reportés en 2023 (ce sont des sommes qui ont été engagées juridiquement en 2022 par le biais d'un acte d'engagement ou d'un bon de commande par exemple, mais dont la facture nous parvient en 2023). Tous les montants notés sont TTC.

Afin de faciliter la lisibilité des rapports, nous nous concentrons désormais sur les grandes thématiques d'aménagement.

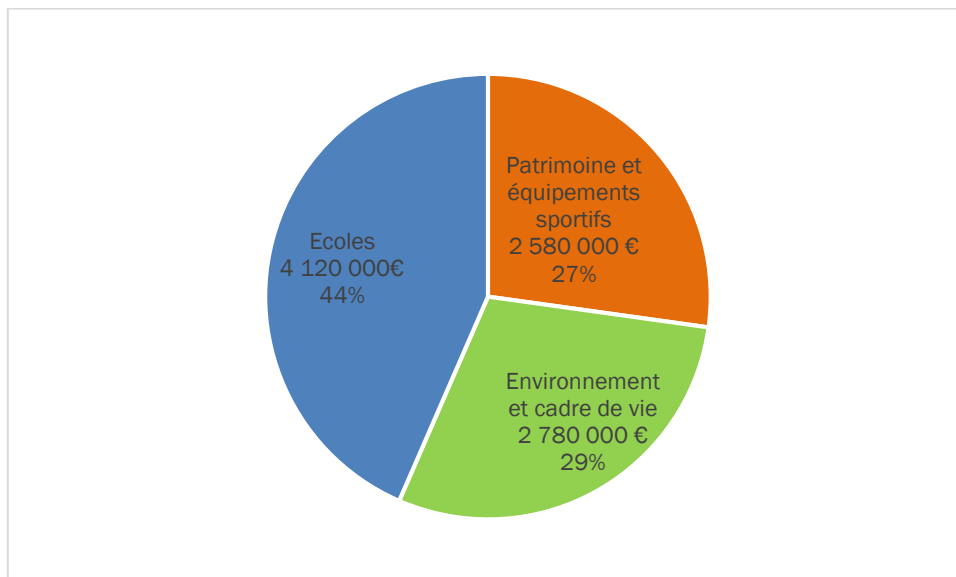


Pour l'année 2022, le taux de consommation par rapport au budget prévisionnel est de 77%

2.2.1 Travaux et fonds de concours 9,5M€

Pour continuer selon le format des rapports ROB 2023 et BP2023, les travaux vous sont présentés sous la forme de domaines thématiques.

Les travaux financés par le biais de fonds de concours à RLV sont inclus dans ces enveloppes.



- Concernant la thématique Environnement et Cadre de vie :

Les travaux d'aménagement d'un parc urbain à l'entrée sud de la ville sont finalisés, avec 1 520 000€ mandatés en 2022. Ce projet, d'un montant total de 2,9M€HT / 3,6M€ TTC, a fait l'objet d'un subventionnement à hauteur de 61% du montant hors taxes par la Région et l'Etat soit 1 800 000€

Les voiries ont fait l'objet de 700 000€ de dépenses sur l'année 2022.

La création des voiries dans le PUP Près du Moulin pour 285 000€, la finalisation des travaux sur l'AFU des Martres pour 97 000€ et l'enveloppe générique « grosses réparations de voiries » pour 200 000€, avec la rue du Creux, la rue St Yvoine, le parking place José Moron et la rue A Gourbeyre.

En ce qui concerne le cimetière, 77 000€ ont été mandatés en 2022 pour l'enherbement des allées de l'ancien cimetière et l'accessibilité de la loge. Les travaux sur ce dernier point ont pris du retard (livraison des menuiseries).

Enfin, l'éclairage public a fait l'objet de travaux à hauteur de 240 000€, avec les consoles de la rue St Amable et les mats et consoles du boulevard Chancelier de l'Hospital.

- Concernant la thématique écoles :

La rénovation du groupe scolaire Jean Rostand est en cours, avec environ 3 263 000€ de dépenses sur 2022. Il s'agit d'une AP/CP ; les dépenses se poursuivent sur 2023, avec une ouverture pour la rentrée scolaire 2023. Cet investissement est générateur d'économies d'énergie, limitant ainsi l'impact de l'explosion des coûts de l'énergie.

Les toitures du groupe scolaire Pierre Brossolette ont été rénovées et désamiantées, pour un total de 540 000€ sur 2022. L'isolation de ces sites est désormais plus performante.

Des travaux ont été réalisés au sein de l'école Maurice Genest : installation d'un self participatif et étanchéification de la toiture terrasse, pour un total de 140 000€.

Enfin, notons la sécurisation des établissements scolaires pour 166 000€ avec l'installation de bornes rétractables devant les établissements ainsi que de gabions pour se conformer au plan Vigipirate.

- Concernant la thématique Patrimoine et équipements sportifs :

La rénovation intérieure et extérieure de la Tour de l'Horloge est finalisée, avec 212 000€ dépensés sur 2022. Ce projet, d'un montant total de 718 000€HT / 861 000€TTC, a été subventionné à hauteur de 63% par les Conseils départemental et régional et la DRAC soit 452 000€.

Côté équipements sportifs, les terrains de sport de Cerey sont rénovés en synthétique et en naturel pour 1 900 000€. Ce projet, d'un montant total de 1,75M€HT / 2,1M€TTC, est subventionné à hauteur de 15% du montant HT par les Conseils départemental et régional soit 260 000€.

Suite à l'étude de faisabilité pour la salle de musculation et de récupération en 2021, les travaux ont été en partie réalisés en 2022 pour 203 000€. Les travaux se finissent sur 2023.

- **Concernant la thématique Cœur de Ville :**

La thématique Cœur de Ville n'apparaît pas dans les travaux. En effet, sur 2022, les dépenses ont principalement été consacrées au projet d'écoquartier : acquisitions foncières de la 2^e tranche des friches Masson et études liées. A noter également la poursuite de l'appel à projet « Ilot Grenier ».

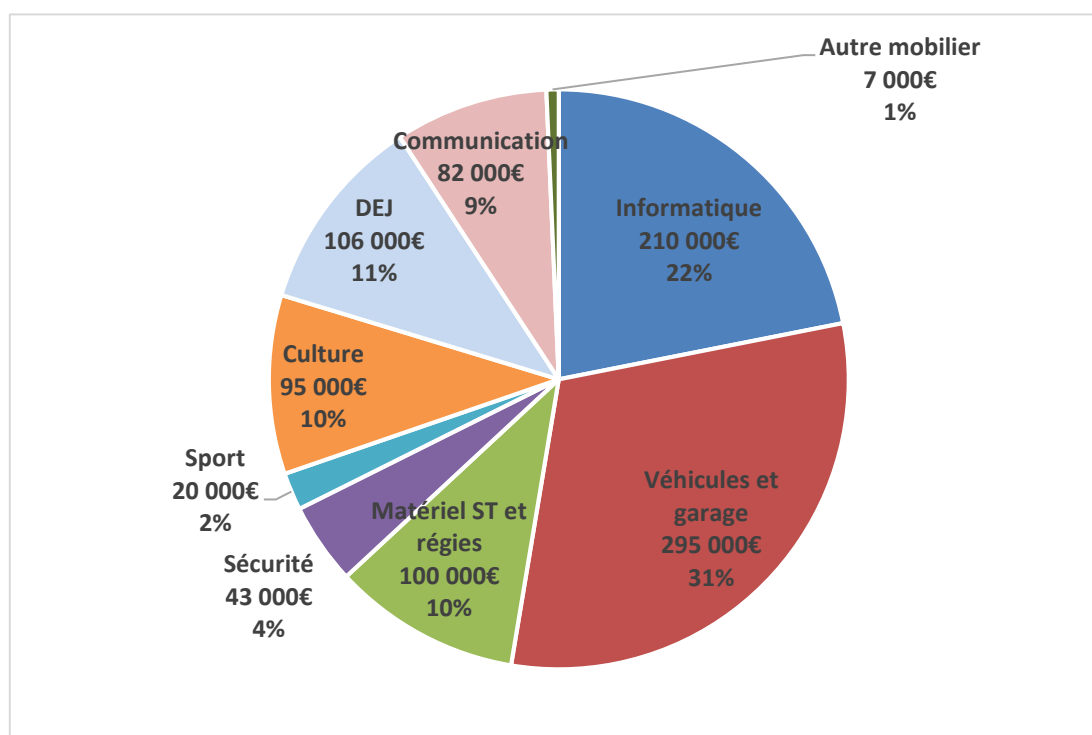
2.2.2 Acquisitions foncières 641 000€

Les acquisitions foncières se retrouvent au sein du chapitre comptable n° 21.

Comme présenté lors du bilan de la politique foncière de la commune lors du Conseil Municipal d'avril 2023, la principale acquisition sur 2022 est la 2^e tranche des friches Masson pour 420 000€.

Apparaît également sur ce chapitre, la consignation d'une indemnité d'expropriation à hauteur de 115 000€ pour le terrain de la station-service Burias.

2.2.3 Equipements 957 000€



Le plan de renouvellement des véhicules se poursuit, et il est sur 2022 dédié aux véhicules lourds, avec l'achat d'une balayeuse, d'un camion benne, d'un tracteur godet et d'un tracteur tondeuse.

Le second poste est cette année l'informatique, avec 130 000€ de renouvellement du matériel des services (1/5^e des postes individuels étant renouvelé chaque année, et cette année également renouvellement des téléphones portables) et 80 000€ d'installation de matériel dans les écoles de la ville, avec notamment les classes mobiles.

Le troisième poste est le matériel du cadre de vie, des services techniques et des régies pour 100 000€. Cela concerne très concrètement :

- Le matériel d'aménagement urbain : corbeilles de ville, mobiliers urbains aux abords des établissements scolaires...
- Le matériel et outils utilisés par les agents des régies et de la propreté : perceuses, souffleurs, débrousailluses...

Les équipements de sécurité et prévention pour l'année 2022 représentent 43 000€, avec notamment le renouvellement d'une caméra de vidéoprotection et l'acquisition de pistolets à impulsion électrique.

2.2.4 Etudes et logiciels 138 000€

Les études et logiciels se retrouvent au sein du chapitre 20.

Le poste « logiciels » comprend les logiciels métiers ainsi que les licences nécessaires au travail des agents. Par exemple le logiciel de gestion de l'état-civil, le logiciel de comptabilité ou bien les tableurs et traitement de texte et les outils de visioconférence. Pour l'année 2022, ce poste s'élève à 48 000€.

Les études comptabilisées au chapitre 20 sont celles qui ne sont pas immédiatement suivies de travaux. Sur 2022, cela concerne principalement l'étude de programmation du centre de détention pour 46 000€.

2.2.6 Participations, Titres immobilisés et remboursements de Taxe d'aménagement (37 000 euros)

Ce poste regroupe notamment :

- Le provisionnement pour la participation à l'actionnariat de l'Agence France Locale pour 139 00€ (4^e année sur 5). Cette participation se retrouve au chapitre 26

Les subventions pour le ravalement des façades du centre-ville à hauteur de 22 000€. Il s'agit d'un programme global conduit dans l'objectif de valoriser le centre ancien.

Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
011 Achat et prestations de service	5 068 473	5 188 429	5 488 408	5 686 050	6 043 552	6,29%
012 Charges brutes de personnel	13 686 370	13 733 020	13 762 380	13 830 110	13 996 894	1,21%
65 Autres charges de gestion courante	2 279 060	2 341 969	2 318 505	2 388 767	2 377 467	-0,47%
66 Charges financières	127 000	115 000	95 000	75 000	92 000	22,67%
67 Charges exceptionnelles	24 200	25 000	25 000	26 000	34 000	30,77%
014 Atténuation de produits	335 000	325 000	315 000	280 000	295 000	5,36%
022 Dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	21 670 103	21 878 418	22 154 293	22 435 927	22 988 913	2,46%
Recettes réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
013 Remboursement assurance personnel	195 000	220 000	231 000	256 500	238 000	-7,21%
70 Produits des services et ventes	2 684 874	2 561 354	2 666 567	2 410 639	2 461 462	2,11%
73 Impôts et taxes	19 039 739	19 309 532	19 475 877	18 470 127	19 162 322	3,75%
74 Dotations et participations	2 861 365	2 898 735	2 723 712	3 833 537	3 529 943	-7,92%
75 Autres produits de gestion courante	157 960	135 800	127 990	115 200	112 900	-2,00%
76 Produits financiers	200	200	500	7 000	7 000	0,00%
77 Produits exceptionnels	33 500	29 000	37 500	37 000	29 000	-21,62%
78 reprise sur provisions	0	120 000	0	0		
TOTAL RECETTES REELLES	24 394 842	24 797 512	24 969 656	24 555 475	25 540 627	4,01%
Dépenses réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
Travaux en régie	350 000	250 000	200 000	200 000	30 000	-85,00%
10 reversements taxes d'aménagement				35 000	35 000	0,00%
20 Etudes, logiciels	99 668	353 334	269 416	375 525	299 074	-20,36%
204 Fonds de concours	3 100 000	2 450 000	270 000	430 000	160 000	-62,79%
21 Equipements et Immobilier	1 694 649	1 668 083	2 124 995	2 680 775	3 577 787	33,46%
23 Travaux d'investissement	5 636 437	4 765 597	6 798 609	8 362 918	10 723 159	28,22%
26 titres de participation (AFL)	0	13 900	13 900	13 900	13 900	0,00%
16 Remboursement du capital de la dette	932 431	1 154 111	1 098 211	1 033 811	1 046 211	1,20%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000			
020 Dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	11 963 184	10 805 024	11 405 131	13 281 930	16 035 132	20,73%
Recettes réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol BP 21/22
FCTVA	1 300 000	780 000	550 000	740 000	935 000	26,35%
Amendes de police	180 000	20 000	150 000	150 000	75 000	-50,00%
TLE / Taxe d'aménagement	200 000	250 000	250 000	220 000	170 000	-22,73%
échéances vente à terme efcam				29 080	29 080	0,00%
Subventions et fds de concours	2 213 600	600 178	525 082	947 656	2 157 782	127,70%
Cessions	300 000	1 500 000	1 100 000	400 000	180 000	-55,00%
TOTAL RECETTES REELLES	4 193 600	3 150 178	2 575 082	2 486 736	3 546 862	42,63%

Tableaux synthétiques : Comptes administratifs

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol CA 21/22
011 Achat et prestations de service	4 792 726	4 723 389	4 655 586	5 049 946	5 633 101	11,55%
012 Charges brutes de personnel	13 089 135	13 153 959	13 051 429	13 146 084	14 013 476	6,60%
65 Autres charges de gestion courante	2 831 594	2 825 624	2 589 374	2 641 441	2 731 268	3,40%
66 Charges financières	123 683	108 471	84 681	68 276	92 000	34,75%
67 Charges exceptionnelles	15 990	5 569	406 279	152 550	137 055	-10,16%
014 Atténuation de produits	312 541	296 675	268 151	247 544	237 039	-4,24%
722 Travaux en régie	-106 395	-78 131	-99 257	-26 681	0	-100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	21 059 274	21 035 556	20 956 244	21 279 160	22 843 938	7,35%

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol CA 21/22
013 Remboursement assurance perso	324 580	360 727	352 011	303 402	226 797	-25,25%
70 Produits des services et ventes	2 929 896	2 847 825	2 131 233	2 137 237	2 365 471	10,68%
73 Impôts et taxes	19 245 988	19 753 995	19 434 818	18 817 970	18 940 441	0,65%
74 Dotations et participations	3 244 417	2 937 629	2 906 741	4 019 016	3 946 323	-1,81%
75 Autres produits de gestion courante	152 187	150 790	125 126	134 759	106 789	-20,76%
76 Produits financiers	219	219	5 322	6 927	6 540	-5,58%
77 Produits exceptionnels	55 504	49 976	59 975	161 101	94 875	-41,11%
78 reprise sur provisions		120 000				
TOTAL RECETTES REELLES	25 952 789	26 221 161	25 015 227	25 580 411	25 687 238	0,42%

Dépenses réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol CA 21/22
Travaux en régie	106 395	78 131	99 257	26 681		-100,00%
10 reversements taxes d'aménagement			7148,39	24037,57	0	-100,00%
20 Etudes, logiciels	56 565	66 475	196 401	124 825	138 161	10,68%
204 Fonds de concours	2 852 063	2 305 904	19 530	32 770	302 687	823,67%
21 Equipements et Immobilier	1 468 111	658 725	2 265 451	1 367 347	1 674 311	22,45%
23 Travaux d'investissement	3 471 353	2 888 823	3 133 396	4 804 369	9 198 322	91,46%
26 titres de participation (AFL)		13 900	13 900	13900	13 900,00	0,00%
16 Remboursement du capital de la de	952 133	1 154 365	1 003 124	1 033 564	938 270	-9,22%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000			
TOTAL DEPENSES REELLES	8 906 620	7 166 323	7 218 207	7 427 495	12 265 652	65,14%

Recettes réelles d'investissement hors emprunt	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol CA 21/22
FCTVA	1 352 926	798 338	569 177	750 334	946 366	26,13%
Amendes de police	167 721	176 783	161 355	73 339	113 462	54,71%
TLE / Taxe d'aménagement	355 388	326 264	235 635	173 091	215 920	24,74%
échéances vente à terme efcam			21 526	29 081	29 817	2,53%
Subventions et fds de concours	1 320 615	373 264	565 279	947 336	1 065 866	12,51%
Cessions	192 022	999 548	710 335	414 965	275 700	-33,56%
TOTAL RECETTES REELLES	3 388 672	2 674 197	2 263 307	2 388 145	2 647 132	10,84%

Conclusion

L'année 2022 a vu le retour à un fonctionnement des services publics plus conforme à la situation antérieure à la crise sanitaire. Toutefois, les efforts de gestion ont commencé à être impactés par une nouvelle crise, celle de l'énergie.

La Commune de Riom n'avait toutefois pas attendu 2022 pour engager une démarche vertueuse en ce domaine, tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est pourquoi elle a pu rapidement décliner un niveau supplémentaire d'effort de gestion avec un nouveau plan de sobriété et la poursuite des projets engagés.

Il faut toutefois s'attendre à un pic sur l'année 2023. Aussi, la Commune poursuit sa trajectoire d'investissements telle que définie dans la programmation pluriannuelle qui devra tenir compte de l'évolution récente.